



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATI-HILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-134 : RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité technique de Plaine Limagne du 17 novembre 2022,

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs, au 1^{er} janvier 2023 :

Enfance jeunesse

Afin de poursuivre le travail de pérennisation des postes permanents et de mise en conformité avec le code général de la fonction publique initié l'an passé, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique 5/35^e ;
- Suppression de trois postes permanents d'adjoint d'animation 10,5/35^e ;
- Suppression d'un poste permanent d'adjoint d'animation 13,5/35^e ;
- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique 15,77/35^e ;
- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 16/35^e ;
- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 23,5/35^e ;
- Création de deux postes permanents d'adjoint d'animation 24/35^e ;
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique 8/35^e ;
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique 12/35^e.

Entretien Luzimagne

L'entretien général de la Maison Luzimagne (ex trésorerie de Luzillat) est actuellement assuré par un agent en accroissement temporaire d'activité. Cette situation étant précaire, et l'agent répondant parfaitement aux attentes, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2nde classe à hauteur de 6/35^e.

Filière	Grade ou emploi	Cat.	Temps complet	Temps non complet	Total	Effectif pourvu
Administrative	Directeur général des services	A	1	0	1	1
Administrative	Attaché principal	A	2	0	2	2
Administrative	Attaché	A	6	0	6	3
Administrative	Rédacteur principal	B	1	0	1	1
Administrative	Rédacteur	B	3	0	3	3
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	1	0	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C	4	2	6	6
Technique	Ingénieur principal	A	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	C	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C	2	7	9	9
Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants	A	3	2	5	5
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e cl.	B	0	1	1	1
Animation	Animateur	B	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	C	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation	C	4	24	28	27
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 2 ^e cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	C	1	1	2	2
Sociale	Agent social principal de 2 ^e cl.	C	1	2	3	3
Sociale	Agent social	C	1	3	4	3
Total			46	42	88	82

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

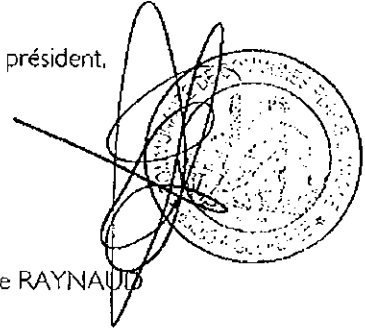
- de mettre à jour le tableau des effectifs ainsi présenté au 1^{er} janvier 2023 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,

